



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exportations

Question écrite n° 56134

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les suites du rapport d'information n° 2334 déposé le 25 avril 2000 et présenté par MM. Sandrier, Martin et Veyret. Ce rapport fait un état des lieux complet de la situation de l'exportation d'armement de notre pays. Plusieurs propositions sont faites, notamment celle d'organiser un débat au Parlement pour améliorer le contrôle et la transparence des transactions. Il lui demande quelles dispositions entend prendre le Gouvernement pour mettre en place ce débat comme première étape pour améliorer le contrôle existant en matière d'exportation d'armement.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a diffusé en mars 2000 le premier rapport public au Parlement sur les exportations d'armement (résultat 1998), puis dans l'objectif de pérenniser et de développer cette démarche, un deuxième rapport annuel en décembre 2000 (résultats 1999). Poursuivant la diffusion des données déjà livrées, le deuxième rapport permet en outre de fournir des données historiques complètes sur la dernière décennie, d'alimenter la réflexion sur les effets économiques des exportations d'armement, et de détailler les transferts liés aux armes légères et de petit calibre ainsi que les cessions onéreuses et gratuites réalisées. Il précise également le fonctionnement de la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre, en fournissant le total général des refus et des ajournements de dossiers de vente d'armes, la liste des Etats visés par des résolutions de l'ONU et/ou des dispositions de l'Union européenne et rend compte de la contribution française au fonctionnement du code de conduite européen. Cette démarche constitue une première réponse aux sept propositions exprimées en avril 2000 par la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale dans son rapport d'information intitulée « le contrôle des exportations d'armement ». La publication régulière d'un rapport au Parlement particulièrement détaillé constitue ainsi une avancée considérable en matière de transparence dans le domaine des exportations d'armement. Cette publication offre le cadre adapté pour une discussion ouverte et approfondie au sein de la commission de la défense nationale et selon des modalités à examiner avec elle.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56134

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er janvier 2001, page 16

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2405